



Déclaration liminaire au CSA de Proximité de Paris du 04 Novembre 2024

Monsieur le Premier Président, Madame la Procureure Générale,

Avant d'échanger sur les sujets à l'ordre du jour l'UNSA SJ/USM souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Marc RAYMOND directeur nommé auprès de la cour d'appel de Paris.

La nomination de Monsieur RAYMOND met ainsi fin à pratiquement un an d'intérim et était attendu avant tout de la part des agents, mais aussi des organisations syndicales qui ne doutent pas d'un dialogue social de qualité.

L'UNSA SJ/USM constate une hausse globale des effectifs sur 2023 (6318 effectifs au lieu 6229 en 2022), mais cette hausse se fait uniquement en faveur des magistrats (+89).

L'effectif du greffe est en stagnation : 0 augmentation. Au surplus dans l'effectif du greffe une augmentation des contractuels +63 au détriment de certaines catégories de fonctionnaire : les adjoints administratifs -108 et les attachés dans une moindre mesure -2.

En parallèle une augmentation des heures supplémentaires, à hauteur de 65,05 ETP soit 7,74 de plus par rapport à 2022.

Les heures écrêtées 7,78 ETP.

Les CET avec 48199,5 jours maintenus

Sur le sujet de la discipline et des recours administratifs, la présentation faite est intéressante, il est toutefois dommage de ne pas avoir d'éléments de comparaison sur les années antérieures. Quid des délais de traitement à la fois par les juridictions et le SAR avant envoi à la chancellerie ? L'UNSA SJ interpelle très souvent le SAR ou la DSJ en CAP pour dénoncer des délais de traitement bien trop longs.

Sur le sujet du télétravail, la présentation réalisée est assez succincte.

La faiblesse du recours à celui-ci par la cour d'appel de Paris durant les JO en est un exemple, là où la plupart des autres tribunaux judiciaires du ressort ont su permettre aux agents de continuer à télétravailler au même rythme sur toute la période des vacances et non uniquement sur la période des JO.

Si cela a été possible, c'est aussi grâce à un signalement que l'UNSA SJ vous a fait directement et dont vous avez su faire un rappel des règles à l'ensemble des juridictions pour lequel nous vous remercions.

Nous regrettons toutefois que, alors que les magistrats peuvent accéder en travail à distance aux applicatifs métiers du Parquet général (Accwin, logicwin...), les fonctionnaires eux se voient refuser les accès en raison d'une interdiction par la chancellerie au motif de la sécurité informatique, et ayant pour conséquence bien souvent un refus ou une limitation du télétravail.

L'UNSA SJ/USM ne remet pas en cause l'utilité d'avoir besoin de ces accès mais s'interroge : un fonctionnaire est-il moins prudent ? un fonctionnaire est-il plus sujet aux virus ? un fonctionnaire a-t-il des droits ou juste des obligations ?

Sur les absences notamment pour raisons de santé, alors que notre gouvernement réfléchit à prendre encore plus à la gorge les fonctionnaires en passant de un à trois le nombre de jours de carence, il faut constater que l'absentéisme est en baisse sur l'année 2023 dans notre ressort. Des particularités toutefois dans certaines juridictions qui nous alertent : exemple tribunal judiciaire de Fontainebleau avec un taux à 17,58%, Bobigny 10,96%, les placés 10%, et certains tribunaux de proximités avec des taux qui dépassent les 20%.

L'UNSA SJ/USM continue de dénoncer le comportement de certains tendant à stigmatiser les agents en situation de maladie chronique et rappelle que nous pouvons tous demain être concernés.

Sur le CIA nous nous interrogeons sur la répartition 2024 qui est faite, alors que le budget semble en augmentation, un certain nombre d'agents nous informent, à évaluation et investissement identique, recevoir un versement inférieur à l'année précédente.

Sur ce sujet l'UNSA SJ encourage l'ensemble des agents concernés à formuler des recours le cas échéant.

Sur le plan de la formation nous remercions le bureau en charge de celle-ci pour la qualité de l'offre proposée, et ce malgré une réduction de l'offre sur le management lié au peu de fréquentation alors que le besoin est bien réel.

Toutefois, et sans aucune ironie, tous les sujets RH ne font pas l'objet d'une diminution, en effet il ne nous aura pas échappé que la formation sur « les sanctions disciplinaires et situation RH complexe » est la seule à se voir offrir deux sessions...

L'UNSA SJ/USM continuera de se battre pour une juste reconnaissance du travail quotidien accompli par l'ensemble des agents de notre ministère, malgré les annonces de notre gouvernement et les restrictions budgétaires auxquelles nous devons tous faire face.

Les élus UNSA SJ/USM au CSA